

# REGLEMENT PARTICULIER COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE.

Organise le 25 Mars 2018 avec le concours de ses associations affiliées.

Sous le patronage du Conseil Départemental de la Manche, la Communauté de Commune Saint Lo Agglo, la ville de Saint Lo, la commune d'Agneaux et de Thérival.

Une épreuve automobile régionale dénommée :

## **36<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE THEREVAL / AGNEAUX**

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la Montagne 2018 (Coef 1)

Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie

Le Challenge des Sponsors de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Normandie sous le n° 5 en date du 15 / 01 / 2018 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 47 en date du 15 / 01 / 2018.

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS :**

#### **Epreuves régionales**

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs

	: Mme QUERU Sylvie	licence n° 14919 / 13 14
Commissaire Sportif	: Mme LE MASLE Danielle	licence n° 1087 / 13 14
Commissaire Sportif	: Mme FAULIN – LECAT Christine	licence n° 126053 / 13 18
Directeur de Course	: Mr DENIS Didier	licence n° 162362 / 13 18
Directeur de Course Adjoint	: Mr LEREDDE Philippe	licence n° 8465 / 13 14
Directeur de Course Adjoint	: Mr GROUD Francis	licence n° 8035 / 13 18
Directeur de Course Administratif	: Mr FAULIN Jean Yves	licence n° 11116 / 13 18

Commissaire Technique Responsable	: Mr Jean Pierre FOURRE	licence n° 2364 / 13 18
Commissaire Technique B	: Mr William QUERU.	licence n° 14922 / 13 15
Commissaire Technique B	: Mr Claude OLLIVIER	licence n° 16353 / 13 03
Commissaire Technique C	: Mr Patrick GUILLEUX	licence n° 55340 / 13 14
Commissaire Technique C	: Mr Denis LE GALL	licence n° 211878 / 12 01
Commissaire Technique C	: Mr Didier LEGROS	licence n° 180481 / 13 05
Médecin	Mr le Dr Vitor DE LIMA MARTINS	licence n° 158389 / 13 14
Chargé de la mise en place des moyens	: Mr Philippe LEREDDE	licence n° 8465 / 13 14

#### **Pré grille :**

Directeur de Course	: Mr Francis HELYE	licence n° 1752 / 13 05
Commissaire Sportif	: Mr Jean BELY	licence n° 145422 / 13 18
Relations Concurrents	: Mr Jacques LE GALL	licence n° 9383 / 13 18

#### **Grille départ :**

Directeur de Course	: Mr Jackie FRANCOISE	licence n° 115323 / 13 14
Relations Concurrents	: Mme Virginie LENGLINE	licence n° 192460 / 13 16
Chargés de presse	: Mr Didier HUBERT	licence n° 11684 / 13 14

Chargé des Commissaires de route : Mme Martine LEREDDE licence n° 188848 / 13 14

Chronométrateur	: Mr Jean Loup VALLEE	licence n° 3763 / 13 18
Chronométrateur	: Mr Hervé HAREL	licence n° 230034 / 13 14
Classement Informatique	: Mr Raphael VOISIN	licence n° 211834 / 13 08

## **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le 19 mars 2018 à 24 h 00 heures.

Publication de la liste des engagés 22 mars 2018 à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 24 mars 2018 de 15 h à 19 heures 00.

Vérifications administratives le 25 mars 2018 de 7 h 15 à 9 heures 15.

Vérifications techniques le 24 mars 2018 de 15 h 15 à 19 heures 15.

Vérifications techniques le 25 mars 2018 de 7 h 30 à 9 heures 30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 25 mars 2018 à 9 heures 45.

**Briefing des commissaires le** 25 mars 2018 à 9 heures 45. Pré-Grille rue principale.

Essais non chronométrés le 25 mars 2018 à 8 heures.

Essais chronométrés le 25 mars 2018 à 10 heures 00.

Briefing des pilotes le 25 mars 2018 à 12 heures 15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 25 mars 2018 à 12 heures 30.

## **Course**

○ 1<sup>ère</sup> montée le 25 mars 2018 à partir de 13 heures 30.

○ 2<sup>ème</sup> montée le 25 mars 2018 à partir de 15 heures.

○ 3<sup>ème</sup> montée le 25 mars 2018 à partir de 16 heures 30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

○ Remise des prix ainsi que le Palmarès le 25 mars 2018 à partir de 19 heures.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

○ Réunion 1 : le 24 mars 2018 à partir de 14 heures.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le 24 mars 2018 de 15 h à 19 heures 00.

Vérifications techniques 24 mars 2018 de 15 h 15 à 19 heures 15.

Vérifications administratives le 25 mars 2018 de 7 h 15 à 9 heures 15.

Vérifications techniques le 25 mars 2018 de 7 h 30 à 9 heures 30.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Garage : VIGOT LESIGNE 38 rue 8 Mai 1945 50570 MARIGNY LE LOZON .

Taux horaire de la main-d'œuvre : (60 € TTC).

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le 25 mars 2018 à 9 heures 30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 25 mars 2018 à 9 h 45 heures.

## **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Néant

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slalom

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS et PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr Michel TOUPET**

**25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE**

**Tél : 02 33 45 73 13 – Port : 06 61 59 70 98**

**E-mail : toupetmi@wanadoo.fr – <http://asa-bocage.com>**

jusqu' au 19 mars 2018 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### 4.2.7.Echappement

**Toutes les voitures devront équipées d'un silencieux .**

Voitures fermées et GT, niveau sonore maximal : **105 dB A maxi.**

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maximal : **110 dB A maxi.**

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Fera l'objet d'un additif .

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La 36<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale de Théreval / Agneaux a le parcours suivant

La course se déroulera en **3 montées.**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'art 7 du règlement standard.

Départ : sur le V.O.

Arrivée : sur la D 900.

Pente moyenne 6 %.

Longueur du parcours : 1950 mètres.

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

Pré grille : rue centrale du bourg de Théreval.

Parc de départ : Parc sur V.O.

Parc arrivée : dans le bourg de Théreval

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

### 6.3P. FILE DE DEPART

Pré grille : rue centrale du bourg de Théreval

File de départ : parking départ sur V.O.

**Rappel :** Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés dans le bourg de Théreval .

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le 24 mars 2018.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Théreval ; rue centrale.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant la salle Le Triangle.
- pendant les essais et la course au parc départ : devant la salle Le Triangle.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée : devant la salle Le Triangle.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Une permanence se tiendra à partir du 21 mars 2018.

Lieu : Salle Le Triangle de 9 heures à 19 heures.

Téléphone permanence n° 02 33 05 30 74 – Tél / fax : 02 31 94 75 48 - 06 78 11 66 72.

Pendant la manifestation :

Lieu : Salle Le Triangle de 6 heures à 22 heures.

Téléphone permanence n° 02 33 05 30 74.

Centre de secours le plus proche :

Lieu : Saint Lo n° 18.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Pré grille rue principale le 25 mars 2018 à 9 heures 45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Coupes :

- aux trois premiers du scratch.
- au premier de groupe et de classe.
- à la première et deuxième féminine.
- à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort.
- Les coupes de **Groupe** et de **Classe** ne sont pas **cumulables**.

La remise des coupes se déroulera le 25 mars 2018 vers 19 heures.

Salle du Triangle à Théreval.

---

Engagement à retourner : Mr Michel TOUPET 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE  
Tél : 02 33 45 73 13 - Port : 06 61 59 70 98 — e-mail : toupetmi@wanadoo.fr

Avant le  
19 Mars 2018 Minuit

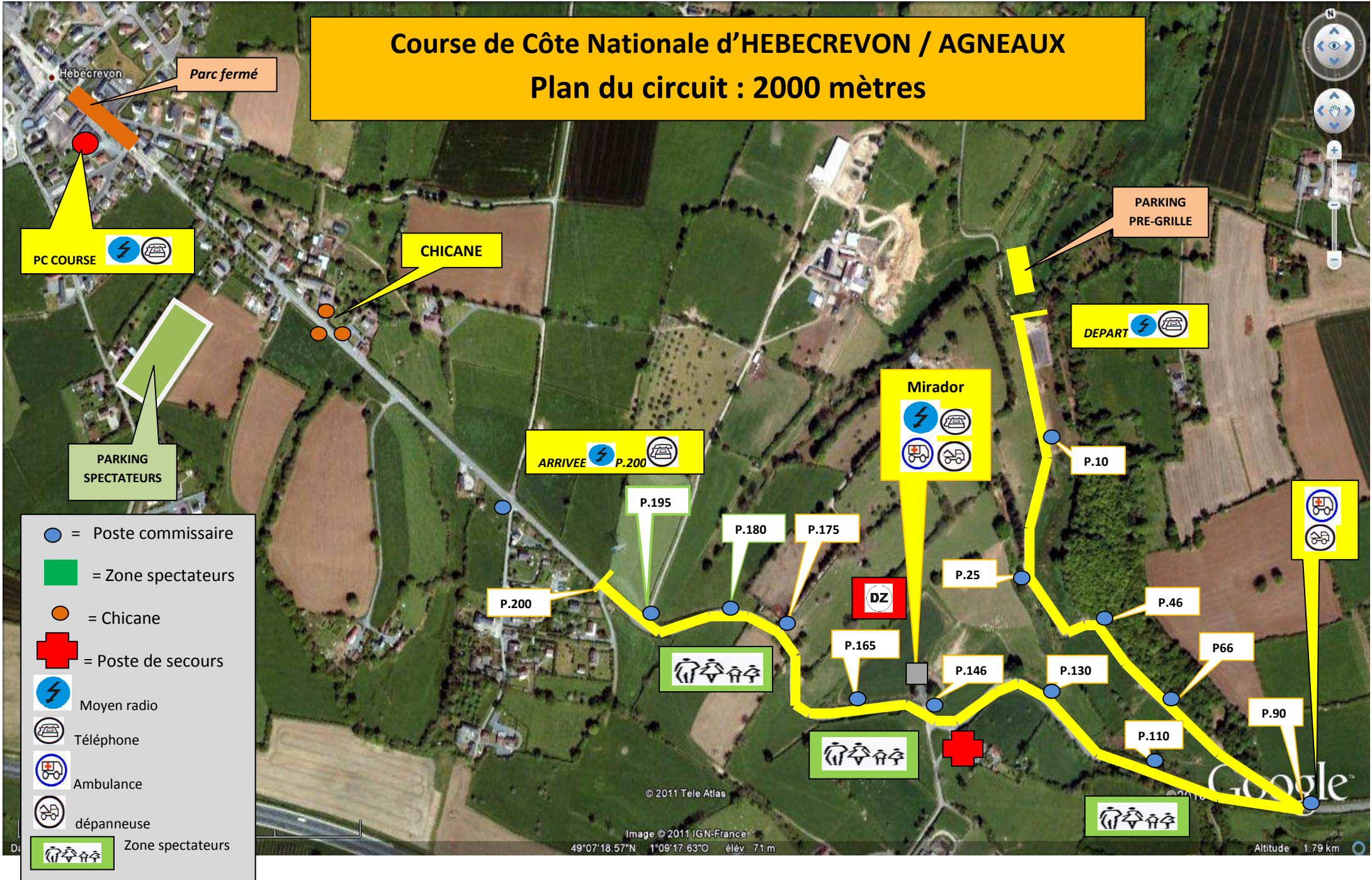
Chèque à libeller à l'ordre : A.S.A du BOCAGE 120 €

## CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

NUMERO	GROUPE	CLASSE	N° D'ORDRE		TRESORIER	VERIFICATIONS		
<i>NE RIEN INSCRIRE ICI</i>			Date d'inscription	<i>En cas de double monte veuillez remplir 2 engagements signalez qui part le premier</i>	Espèce :	ADMINISTRATIVES	TECHNIQUES	
					Chèque :			
					Virement :			
<b>36<sup>ème</sup> Course de Côte Régionale THEREVAL AGNEAUX</b>  <b>* * *</b>  <b>DATE :</b>  <b>25 MARS 2018</b>			<b>CONCURRENT</b>		<b>CONDUCTEUR</b>		<b>VOITURE</b>	
		Nom			Marque			
		Prénom			Type			
		Adresse			Année			
		Ville			Immatriculation			
		Code Postal			Cylindrée réelle			
		Téléphone			Nbre de Cylindres			
		e-mail	@	@	N° du Châssis			
		N° Permis de Conduire						
		Délivré par			N° du Moteur			
		le			Turbo    Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			
			Code A.S.A	N° Licence	Code A.S.A	N° Licence	Fiche d'Homologation Obligatoire	
		Licence					N° : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Catégorie	Nationale	Régionale	Nationale	Régionale	Passeport Technique Obligatoire	
		A.S.A					N° : <input style="width: 100%;" type="text"/>	
Ecurie					Personne mandatée pour représenter le concurrent :			
Groupe Sanguin Rhésus								
<i>Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence</i>	<b>SIGNATURE</b>							
Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, ainsi que de la réglementation générales des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la F.F.SA .			<b>GROUPE</b>	<b>CLASSE</b>	DOPAGE : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités .			
					Fait à ..... Le ..... 2018			
					<b>SIGNATURE :</b>			

# Course de Côte Nationale d'HEBECREVON / AGNEAUX

## Plan du circuit : 2000 mètres



-  = Poste commissaire
-  = Zone spectateurs
-  = Chicane
-  = Poste de secours
-  = Moyen radio
-  = Téléphone
-  = Ambulance
-  = dépanneuse
-  = Zone spectateurs

Image © 2011 IGN-France  
 49°07'18.57"N 1°09'17.63"O élév. 71 m

Google  
 Altitude 1.79 km